



**Vertex® 100 SP**

OSHA HazCom Standard 29 CFR 1910.1200(g) and GHS Rev 03  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015  
Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015  
Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 15-02-2023  
Date d'impression : 13-02-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 1 de 11

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur du produit**

Nom du produit : Vertex® 100 SP  
Nom chimique Surface traitée à l'hydroxyde de magnésium

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée ignifugeants. suppresseur de fumée.  
Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Entreprise : J.M. Huber Corporation  
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600  
Atlanta, GA 30339 USA  
Tel: +1 678 247-7300

Internet [www.huberadvancedmaterials.com](http://www.huberadvancedmaterials.com)

Contact E-Mail [www.huberadvancedmaterials.com/contact](http://www.huberadvancedmaterials.com/contact)

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Dangers physiques Non classé  
Risques pour la santé Non classé  
Danger pour l'environnement Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Symboles/pictogrammes Aucun  
Mot indicateur Aucun

# Fiche signalétique

## Vertex® 100 SP

Date d'émission : 15-02-2023  
Date d'impression : 13-02-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 2 de 11

<b>Mentions de danger</b>	Aucun
<b>Conseils de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Ne pas respirer les poussières Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
<b>Entreposage</b>	Entreposer à l'écart des matières incompatibles Conserver dans un endroit sec
<b>Élimination</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales
<b>HNOC (danger non classé autrement)</b>	Aucun connu.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids
Trattamento superficiale proprietario	Proprietary Magnesium hydroxide CAS: 1309-42-8	99-100

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale.
<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, retirer les verres de contact et rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.

# Fiche signalétique

## Vertex® 100 SP

Date d'émission : 15-02-2023  
Date d'impression : 13-02-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 3 de 11

<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.
<b>Inhalation</b>	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas une voie d'exposition prévue.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique. Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
<b>4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Le traitement doit être symptomatique et de soutien. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Produit chimique. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés. Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est requise. Procédures courantes pour des feux de produits chimiques.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

# Fiche signalétique

## Vertex® 100 SP

Date d'émission : 15-02-2023  
Date d'impression : 13-02-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 4 de 11

**Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

**Pour les intervenants d'urgence** Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

**6.2. Précautions pour le protection de l'environnement** Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter. Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets

**6.4. Référence à d'autres sections** Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection individuelle appropriés pour empêcher un contact avec la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Entreposer à l'écart des matières incompatibles.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** See Section 1.2.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

#### Trattamento superficiale proprietario

OSHA	10 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	10 mg/m <sup>3</sup> TWA
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)	-

**Concentration estimée sans effet** Aucun renseignement disponible

Date d'émission : 15-02-2023  
Date d'impression : 13-02-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 5 de 11

**(CESE)**

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucun renseignement disponible

**Valeurs limites biologiques :** Aucun renseignement disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures techniques** Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (5 à 10 changements d'air l'heure). Utiliser une ventilation pour garder les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des mains** Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la peau, il faut porter des gants imperméables.

**Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Risques thermiques** Aucun connu. Porter un vêtement de protection approprié.

**Mesures d'hygiène** Aucun renseignement disponible.

**Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement** Éliminer conformément à la réglementation locale.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect:**

<b>État physique</b>	Solide Poudre
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH :</b>	8.4-10.2 (5% water suspension)
<b>Point de fusion / intervalle de fusion</b>	Non applicable
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point initial d'ébullition et plage d'ébullition</b>	Non applicable
<b>Point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point d'éclair :</b>	Incombustible
<b>Taux d'évaporation</b>	Non applicable.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable
<b>Limite supérieure</b>	Non applicable

Date d'émission : 15-02-2023  
Date d'impression : 13-02-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 6 de 11

<b>d'inflammabilité:</b>	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur</b>	Non applicable
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable
<b>Densité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	2.4 g/cm <sup>3</sup> , 20° C
<b>Solubilité dans l'eau</b>	11,7 mg/l, 25 °C
<b>Coefficient de partage</b>	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non applicable
<b>Température de décomposition</b>	626 °F (330° C)
<b>Viscosité</b>	Non applicable.
<b>Viscosité cinématique</b>	Non applicable
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable
<b>Dimension de particules</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	2.4 g/cm <sup>3</sup> , 20° C
<b>Teneur en COV (%)</b>	Non applicable

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Non applicable

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Stable dans des conditions normales
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun danger particulier connu
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Matières incompatibles Formation de poussière
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun connu
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun connu

## SECTION 11 : Données toxicologiques

Date d'émission : 15-02-2023  
Date d'impression : 13-02-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 7 de 11

**Informations générales** Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Non classé
<b>Toxicité chronique</b>	Non classé.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non classé
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non classé
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Non classé
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non classé
<b>Mutagénicité</b>	Non classé
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucun cancérogène connu n'est présent à plus de 0,1 %.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée</b>	Non classé.

## Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Éviter l'inhalation du produit
<b>Ingestion</b>	L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition
<b>Peau</b>	Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation
<b>Yeux</b>	Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique
<b>Danger par aspiration</b>	Pas une voie d'exposition prévue.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

**11.2.2. Autres renseignements** Non applicable

**SECTION 12 : Données écologiques**

**12.1. Toxicité** Non considéré comme nocif pour la vie aquatique

**Trattamento superficiale proprietario**

**Classification WGK (AwSV)** 5209. WGK: nwg

**12.2. Persistance et dégradabilité** Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Coefficient de partage** Non applicable

**Facteur de bioconcentration (FBC)** Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée disponible.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

**12.7 Autres effets nocifs** Aucun connu

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Méthodes d'élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballages contaminés** Un résidu de produit peut rester dans les contenants vides. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

**Codes de déchets** Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit

**Trattamento superficiale proprietario**

**Classification WGK (AwSV)** 5209. WGK: nwg



## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

<b>TMD Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	Non réglementé
<b>DOT</b>	Non réglementé
<b>ADR</b>	Non réglementé
<b>RID</b>	Non réglementé
<b>ADN</b>	Non réglementé
<b>IATA</b>	Non réglementé
<b>IMDG/IMO</b>	Non réglementé
<b>OACI</b>	Non réglementé

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**      Aucun

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**      Aucun

**14.4. Groupe d'emballage**      Aucun

**14.5. Dangers pour l'environnement**      Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**      Non applicable

**14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**  
Non applicable

## SECTION 15 : Informations sur le réglementation

### Inventaires mondiaux

Nom chimique	Numéro CAS	No EC	Numéro d'enregistrement REACH	Australie (AIC)	Canada (LIS)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Trattamento superficiale proprietario	Proprietary Magnesium hydroxide CAS: 1309-42-8	*	01-211948 8756-18-0 040	Y	Y	Y	Y	Y	--	-	Y	Y	A

#### Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

# Fiche signalétique

## Vertex® 100 SP

Date d'émission : 15-02-2023  
Date d'impression : 13-02-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 10 de 11

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### EPA

Trattamento superficiale proprietario  
CERCLA No

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**  
Non inscrit(e)

**CAA (Loi sur la qualité de l'air)**  
Non inscrit(e)

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	Numéro CAS	Proposition 65 de la Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey :	Pennsylvanie
Trattamento superficiale proprietario	Proprietary Magnesium hydroxide CAS: 1309-42-8	No	No	No	No	No

**Légende** Y: Listed ; N: Not Listed

**La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)**  
Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

#### CANADA

##### **SIMDUT :**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

## SECTION 16 : Autres informations

<b>Préparée par</b>	Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs regulatory.affairs@huber.com
<b>Date d'émission :</b>	15-02-2023
<b>Date d'impression :</b>	13-02-2025
<b>Numéro de révision:</b>	1.3.1
<b>Raison pour la Version</b>	OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis).
<b>Conseils relatifs à la formation</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
<b>Abréviations et acronymes</b>	Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) Association du transport aérien international (IATA) Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID) Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

# Fiche signalétique

## Vertex® 100 SP

Date d'émission : 15-02-2023  
Date d'impression : 13-02-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 11 de 11

(SIMDUT)  
DOT (département des transports)  
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)  
Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - équipement de protection individuelle  
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health  
TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada  
CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)  
Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)  
Dose dérivée sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (air)  
(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses  
ADR (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID (Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)  
Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)  
Système général harmonisé (SGH)  
SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)  
TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**